

NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2022

Les comparatifs des budgets 2022 et les extraits des comptes financiers uniques sont joints en annexe n°3.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), qui « se substitue durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Pour mémoire, par délibération du 21 juin 2021 et du 11 octobre 2021, la commune a souhaité s'inscrire dans la mise en place de la nomenclature M57 et l'expérimentation du compte financier unique. Le CFU concerne donc le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

La mise en place de la nomenclature M 57 a concerné le budget principal et les budgets annexes suivants :

- Le budget Lotissement des Trois Passes
- Le budget Lotissement Condé
- Le budget Cuisine Centrale
- Le budget Centre Aquatique
- Le budget Lotissement des Isles
- Le budget Lotissement Le Perreux

Les budgets Assainissement et Production d'Electricité sont restés en M49.

L'exercice comptable 2022 est donc le premier pour lequel la commune vote un compte financier unique.

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement.
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement.
- Elles sont équilibrées.

Le Budget Principal

A la clôture de l'exercice 2022, le compte du budget principal fait apparaître un résultat global de **1 661 853.65 €** se décomposant comme suit :

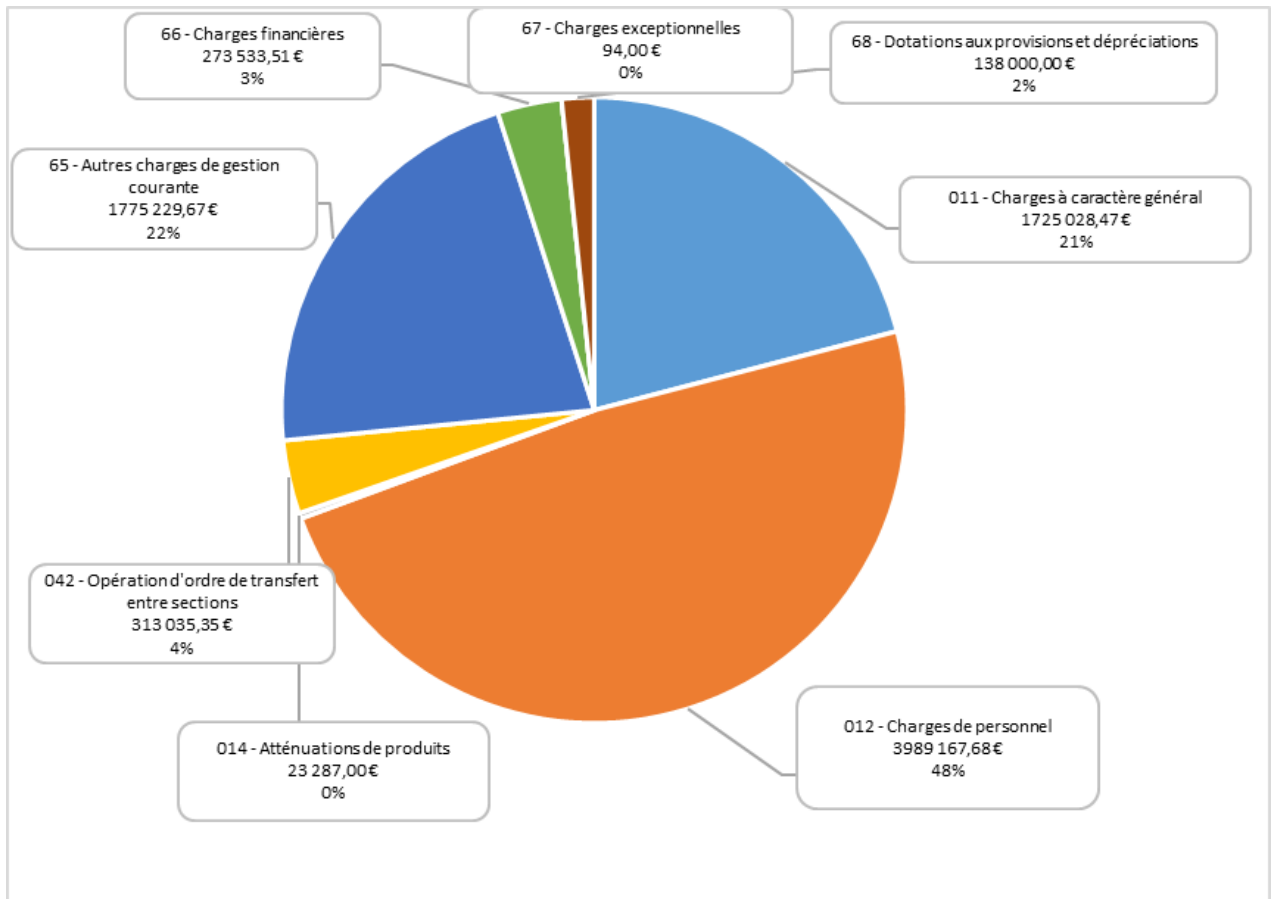
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 237 375,68	Dépenses	1 976 180,08
Recettes	9 310 112,45	Recettes	1 998 853,33
Résultat de l'exercice	1 072 736,77	Résultat de l'exercice	22 673,25
Résultat cumulé	2 115 341,92	Résultat cumulé	-116 879,63
		Restes à réaliser	-336 608,64
		Besoin de financement	453 488,27
Résultat définitif		1 661 853.65	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

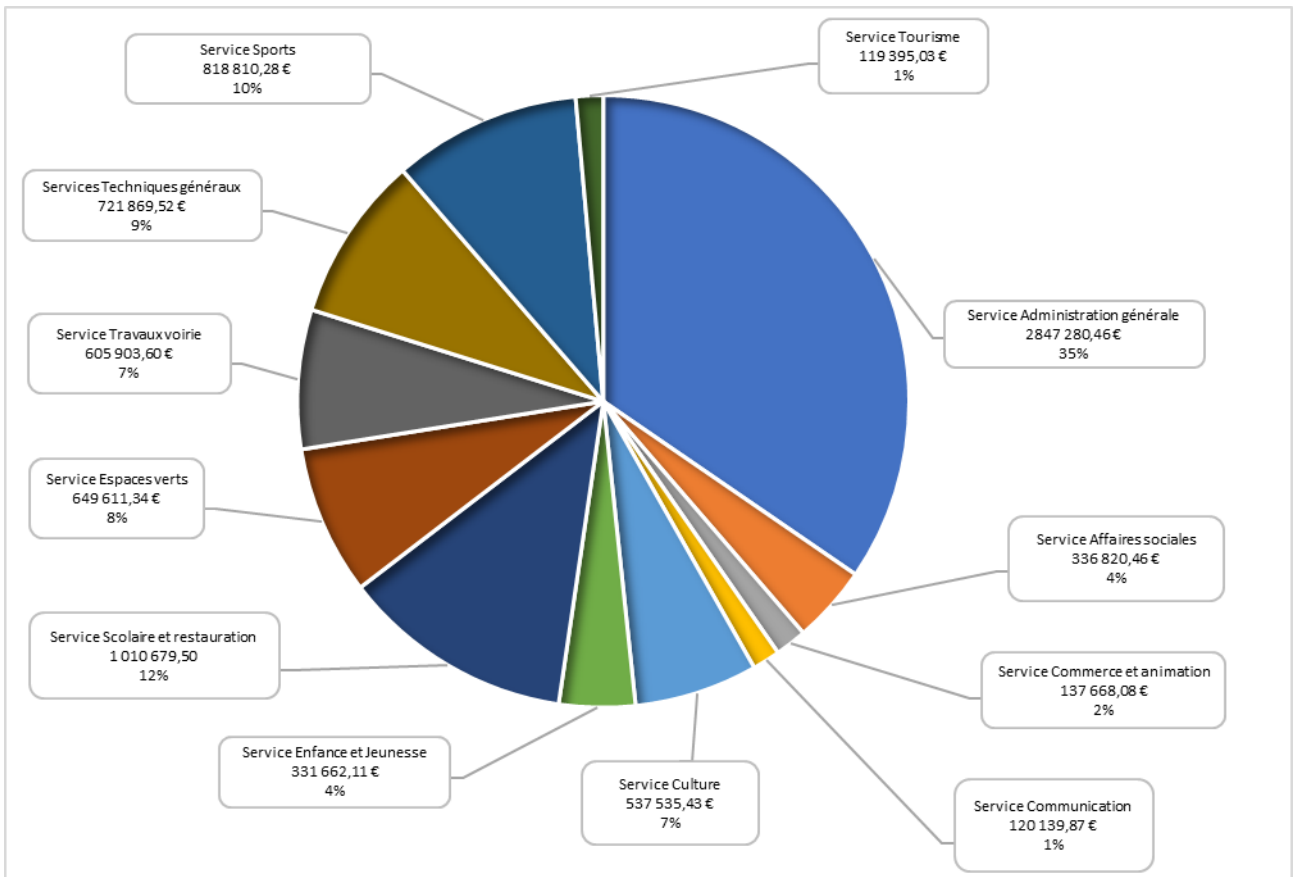
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section des dépenses de fonctionnement regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux, regroupées par article et par chapitre, elles se sont élevées à 8 237 375.68 €. Elles se répartissent comme suit :

		CA 2020	CA 2021	CA 2022
Chapitre	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	CA 2020	CA 2021	CA 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 723 744,14	1 899 652,99	1 725 028,47
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	4 364 132,91	3 941 933,19	3 989 167,68
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	15 156,00	23 488,00	23 287,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	144 234,72	310 962,22	313 035,35
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	692 061,62	858 014,27	1 775 229,67
66	CHARGES FINANCIERES	115 570,43	108 696,66	273 533,51
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	714 230,44	499 422,19	94,00
68	DOTATIONS AU AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	114 320,00	129 706,00	138 000,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 883 450,26	7 771 875,52	8 237 375,68



Répartition par service



1°) LES DEPENSES GENERALES (CHAPITRE 011) : 1 725 028,47 €

Il s'agit des **dépenses à caractère général** pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance ...

Pour 2022, elles s'élèvent à 1 725 028,47 € contre 1 899 652,99 € en 2021.

En globalité le chapitre connaît une diminution de 174 624,52 €. Les principaux articles ayant connus une variation sont :

- L'article 60622 « Carburants » augmente de 12 481,26 € en raison des tarifs.
- L'article 611 diminue de 98 356,67 € : La DGFIP a demandé à la commune de réaffecter la participation que la commune verse par convention à l'UFCV pour la gestion du Centre de Loisirs et du Local Jeunes : ce changement d'article (compte 611 en 2021 réaffecté au compte 65748 avec les subventions aux associations car le versement est considéré comme une subvention et non une prestation.
- L'article 60628 « Fournitures non stockées » augmente pour 63 750,52 € qui représentent des fournitures pour les travaux entrepris en régie (réfection local La Clé des Champs, achat de gazons pour les cimetières, ou encore du sable pour les terrains de football, des plants, du terreau...)
- L'article 6068 « Fournitures non stockées – Autres matières et fournitures » baisse de 5 917,90 € et concerne par exemple l'achat de gobelets, ou de bonbonnes d'eau pour les fontaines (les abonnements ont été stoppés).
- L'article 6065 « Livres... » baisse de 45 025,07 € car la commune avait obtenu une dotation exceptionnelle d'achat de livres pour la médiathèque en 2021 de 60 000 € dont une partie a été payée en 2021 et le solde en 2022.
- L'article 6122 « Crédit bail mobilier » n'existe plus en 2022 car en 2021 il y avait eu les trois derniers mois de crédit bail de la balayeuse pour 7 572,24 €.
- L'article 61358 « Autres locations mobilières » baisse de 34 653,16 €. Il s'agissait de 2 véhicules loués et remplacés par des achats.
- L'article 61521 « Entretien et réparation sur terrains » baisse de 20 998,45 €. La commune avait fait appel à Rivières et Bocage pour l'entretien des cimetières qui n'a plus été nécessaire en 2022 en raison de la végétalisation mise en place.
- Ces articles représentent une baisse d'environ 136 000 €, les autres baisses sont plus anecdotiques et se répartissent dans plusieurs autres articles.

2°) LES DEPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012) : 3 989 167,68 €

Ces dépenses s'élèvent à 3 989 167,68 €

Poste majeur des dépenses de la commune, la maîtrise de l'évolution des charges de personnel constitue un enjeu important. Condé en Normandie mène une politique de ressources humaines guidée par la qualité et la quantité de services rendus aux administrés, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et des effectifs.

En 2022, il a noté que la commune a « repris » deux agents auparavant affectés à la cuisine centrale (mais dans les effectifs de l'EHPAD) pour être mis à disposition du Collège pour la fabrication des repas des écoles.

3°) LES ATTENUATIONS DE PRODUITS (CHAPITRE 014) 23 287,00 €

Il s'agit des dégrèvements accordés sur délibération du Conseil Municipal (en faveur des jeunes agriculteurs, ou sur les logements vacants) et pour plus de la moitié de la somme (13 143 € sur 23 287 €), c'est le reversement de fiscalité au bénéfice de Saint-Pierre du Regard.

4°) VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 023)

Cette somme est prévue lors de l'élaboration du budget primitif afin de contribuer à l'autofinancement de la section investissement.

Ce compte ne fait l'objet d'aucune écriture comptable et vient alimenter le résultat de fonctionnement en fin d'exercice.

5°) LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042) : 313 035,35 €

Il s'agit de dotations aux amortissements. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement. Elles s'élèvent à 219 805 € contre 134 042,09 € en 2021. Cette somme génère un autofinancement car on la retrouve en recettes d'investissement.

Ce chapitre constate aussi les écritures comptables liées aux cessions à l'article 675 pour 27 150,85 € et à l'article 6761, ce sont les différences comptables (vente de biens immobiliers comme l'atelier rue Prébourg ou de biens mobiliers comme le tractopelle... pour 66 079,47 €.

6°) AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : 1 775 229,67 €

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs (Contingent incendie pour 167 468 €, subvention CCAS pour 226 350 €), mais aussi la subvention d'équilibre versée au budget annexe du Centre Aquatique pour 507 857,54 €.

L'année 2022 comporte une partie de la contrepassation de l'abondement du budget Centre Aquatique (article 657363 pour 482 364,11 € diminuée d'une écriture négative de 209 785,61€ au compte 6575.

Les subventions aux associations s'élèvent à 94 440 €.

7°) CHARGES FINANCIERES (CHAPITRE 66) : 273 533,51 €

Ces charges concernent les intérêts des emprunts et sont en hausse en 2022 en raison du règlement des intérêts des emprunts à IVN pour les prêts qui auraient dû être transférés depuis 2017.

Le détail de l'endettement de la commune a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire à la séance du conseil municipal du 6 février 2023.

8°) CHARGES SPECIFIQUES (CHAPITRE 67) : 94,00 €

Il s'agit des titres annulés sur exercices antérieurs.

9°) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (CHAPITRE 68) : 138 000 €

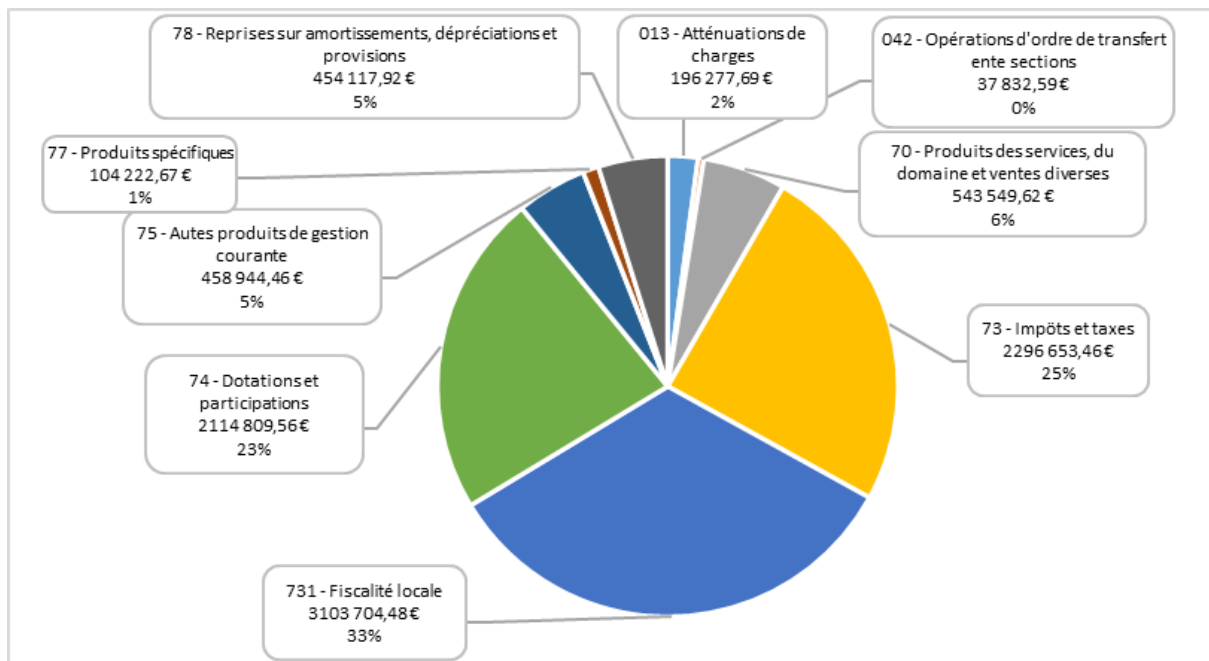
Ce chapitre concerne les provisions constituées pour les échéances d'emprunts IVN non encore remboursées, notamment le prêt renégocié à partir d'avril 2020, le contentieux Garrido et une provision pour dépréciation de 1 000 € (titres annulés).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

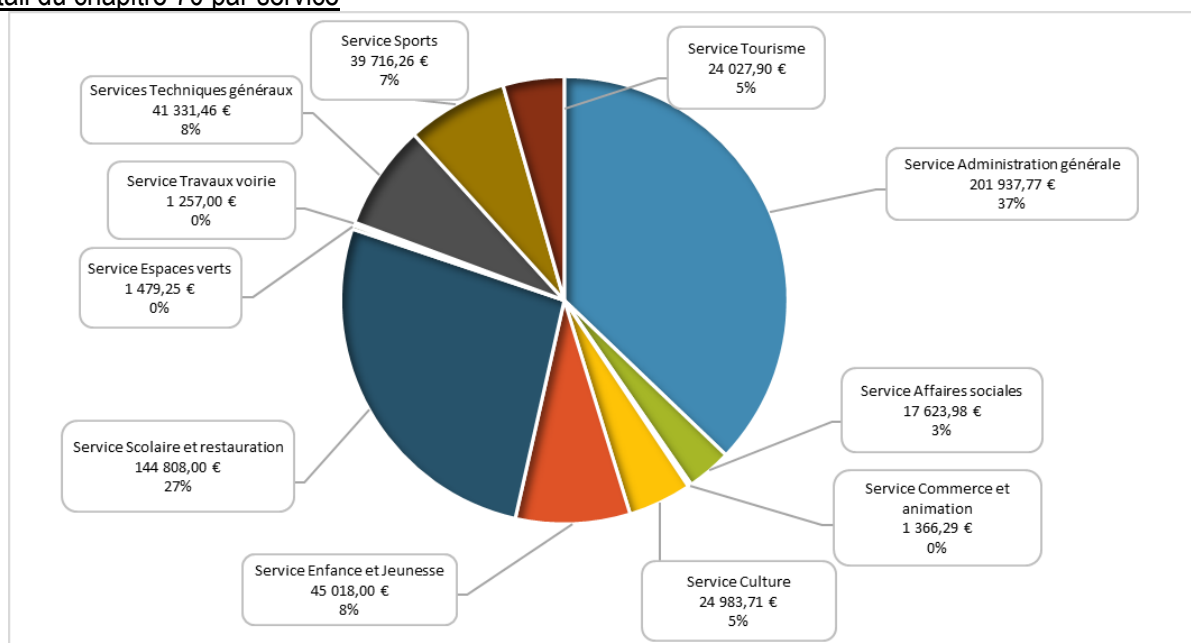
Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités dont la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,

Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022
13	ATTENUATION DE CHARGES	167 148,44	113 575,77	196 277,69
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	49 124,27	54 302,41	37 832,59
70	PRODUITS DES SERVICES	772 780,54	684 387,00	543 549,62
73	IMPOTS ET TAXES	5 356 553,25	5 445 884,89	2 296 653,46
731	FISCALITE LOCALE			3 103 704,48
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 008 731,08	2 097 701,25	2 114 809,56
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	139 481,83	150 059,97	458 944,46
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	36 139,90	185 678,06	104 222,67
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	11 188,01		454 117,92
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 541 147,32	8 731 589,35	9 310 112,45
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	657 697,06	959 713,83	1 072 736,77



Détail du chapitre 70 par service



1°) ATTENUATION DE CHARGES (CHAPITRE 013) : 196 277,69 €

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie (maladies professionnelles) et accidents de travail et la constatation de la variation de stock pour la boutique du château par exemple pour 13 071,16 €

2°) OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (CHAPITRE 042) : 37 832,59 €

Il enregistre des opérations d'ordre budgétaire notamment les travaux en régie pour un montant de 15 156,12 €, ainsi que la quote-part de subventions à amortir pour 2 610,15 euros. Figure aussi les constatations en négatif des différences sur réalisations (lors de cession) pour 20 066,32 €.

3°) PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (CHAPITRE 70) : 543 549,62 €

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués pour la crèche, la garderie, le camping ou les entrées du château de Pontécoulant (82 184,32 €), la cantine (131 569,95 €), par les remboursements effectués par les budgets annexes (charges de personnel facturées aux budgets assainissement, centre aquatique, CCAS) (193 705,91 €) à l'intercommunalité (32 324,63 €) ou les moyens matériels mis à disposition du CCAS (17 623,98 €).

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public (12 984,00 €) telles que celles payées par France Télécom, Bouygues, EDF, ainsi que les concessions dans les cimetières (6 766,00 €).

4°) IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73) : 2 296 653,46 €

Dans ce chapitre figure l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité (2 106 766 €) qui compense la fiscalité économique perçue par celle-ci et les transferts de compétences aux communes opérés en 2017, le FNGIR, le FPIC et une partie des droits de mutation réimputés pour les 2/3 à l'article 73123 en fin d'année à la demande de la DGFIP.

5°) IMPOTS ET TAXES (CHAPITRE 73) : 3 103 704,48 €

Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (2 826 214,00 €). Sont aussi comptabilisés les droits de mutation, la taxe sur l'électricité versée par les opérateurs, les droits de place (marché hebdomadaire, autres et terrasses) pour 32 078,36 €.

6°) DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (Chapitre 74) ; 2 114 809,56 €

Les dotations en 2022 ont augmenté d'environ 70 000 € par rapport à 2021.

Figurent aussi les financements de l'Etat et du Département pour La Maison France Services et le Point Info 14, des subventions de la Région pour les transports scolaires et des études sur les études de revitalisation du centre-bourg.

Le Département participe aussi à la gestion du domaine de Pontécoulant par la prise en charge du personnel à hauteur de 128 297,74 €, verse une somme de 14 912,00 € pour l'utilisation des installations sportives par les collégiens à l'article 7473 auquel sont inscrites d'autres subventions pour les expositions ou la saison culturelle.

Les financements de la CAF pour la crèche, le RPE figurent à l'article 74788 (53 801,15 €).

7°) AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75) : 458 944,46 €

Le montant des loyers encaissés (compte 752) s'élève à 118 493,86 € (article 752).

Les autres produits concernent des remboursements d'assurance mais pour 307 812,02 € sont des régularisations de comptes de fonctionnement.

8°) PRODUITS SPECIFIQUES (CHAPITRE 77) : 104 222 ;67 €

Le montant des recettes s'élève à 76 664,00 € pour les produits des cessions d'immobilisations et à 27 558,67 € pour les mandats annulés.

9°) REPRISE SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (CHAPITRE 78)

Ces reprises ont été opérées pour les règlements des intérêts et du capital des emprunts d'IVN.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022
001	Solde d'exécution reporté	139 552,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 832,59
041	Opérations patrimoniales	16 607,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 194,45
16	Emprunts et dettes assimilées	498 234,88
20	Immobilisations incorporelles	74 512,00
204	Subventions d'équipement versées	63 200,00
21	Immobilisations corporelles	666 595,26
23	Immobilisations en cours	610 871,74
454111	Immeuble en péril	3 131,33
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 115 732,96

Les principaux investissements réalisés en 2022 sont :

Chapitre 20 et notamment 204 : Immobilisations incorporelles = la subvention d'équipement (63 200 €) a été versée au Département suite à la convention pour la fabrication des repas par le collège. Les frais d'étude ont porté sur le site La Varende, la préprogrammation du marché couvert, des diagnostics structurels sur le marché couvert.

Chapitre 21 : immobilisations corporelles = acquisition du garage Boulais, plantations, achats d'équipements (broyeur, tondeuses, véhicules notamment camion avec hayon pour le transport des repas...), achat d'équipement informatique pour les écoles, mobilier pour la crèche, achats de véhicules, achat de matériel et équipements...

Chapitre 23 : immobilisations en cours = changement de fenêtres et portes aux écoles, réfection toiture de l'école de Saint-Germain du Crioult, programme de voirie, et d'éclairage public

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes englobent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement, les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement), les emprunts et l'autofinancement dégagé.

Pour l'année 2022, les recettes d'investissement s'élèvent à 1 998 853,33 €.

Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	313 035,35
041	Opérations patrimoniales	16 607,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 134 653,11
13	Subventions d'investissement	484 575,27
16	Emprunts et dettes assimilées	2 130,00
27	Autres immobilisations financières	47 851,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 998 853,33

Elles comprennent notamment pour les plus importantes :

Les recettes réelles :

Chapitre 10 :

- Le Fond de Compensation de la TVA (FCTVA) : 168 378,18 €

- La taxe d'aménagement : 17 168,76 €

- Une affectation d'excédent 2021 pour 948 698,59 €

Chapitre 13 :

- Les subventions d'équipement : 484 575,27 € qui émanent de l'Etat (DETR programme voiries 2021, rénovation terrain de tennis, du Département (château de Pontécoulant) et de l'Agence de l'Eau (pour le barrage de Pontécoulant).

- Le chapitre 16 Emprunts pour 2 130 € concerne des cautions

Le chapitre 040 comporte notamment les amortissements.

LES RESULTATS 2022 DES BUDGETS ANNEXES

Budget Assainissement - Comparatif en annexe n°3 – Pages 15 à 20

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON-COLLECTIF			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	189 570,30	Dépenses	135 675,81
Recettes	189 910,15	Recettes	410 485,03
Résultat de l'exercice	339,85	Résultat de l'exercice	274 809,22
Résultat cumulé	501 259,35	Résultat cumulé	277 433,02
		Restes à réaliser	-156 058,95

Budget Cuisine Centrale - Comparatif en annexe n°3 – Pages 21 à 25

CUISINE CENTRALE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	500 589,06	Dépenses	16 344,32
Recettes	535 166,55	Recettes	107 180,56
Résultat de l'exercice	34 577,49	Résultat de l'exercice	90 836,24
Résultat cumulé	197 069,75	Résultat cumulé	11 849,89
		Restes à réaliser	0,00

Budget Lotissements Condé - Comparatif en annexe n°3 – Pages 26 à 28

LOTISSEMENTS CONDE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00	Dépenses	0,00
Recettes	0,00	Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	-8 910,69	Résultat cumulé	-10 807,31
		Restes à réaliser	0,00

Budget Lotissement Champ des Trois Passes - Comparatif en annexe n°3 – Pages 29 à 31

LOTISSEMENT CHAMP DES TROIS PASSES			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00	Dépenses	0,00
Recettes	0,00	Recettes	0,00
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	-313 064,54
		Restes à réaliser	0,00

Budget Centre Aquatique - Comparatif en annexe n°3 – Pages 32 à 37

CENTRE AQUATIQUE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	678 109,06	Dépenses	41 960,77
Recettes	678 109,06	Recettes	10 151,33
Résultat de l'exercice	0,00	Résultat de l'exercice	-31 809,44
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	-19 014,03
		Restes à réaliser	52 145,69

Budget Production Electricité - Comparatif en annexe n°3 – Pages 38 à 41

PRODUCTION ELECTRICITE			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	8 218,58	Dépenses	375,00
Recettes	14 681,63	Recettes	6 627,00
Résultat de l'exercice	6 463,05	Résultat de l'exercice	6 252,00
Résultat cumulé	21 857,38	Résultat cumulé	54 645,00
		Restes à réaliser	-13 110,23

Budget Lotissement Le Perreux - Comparatif en annexe n°3 – Pages 42 à 45

LOTISSEMENT LE PERREUX			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	52 355,77	Dépenses	47 851,77
Recettes	119 493,07	Recettes	47 851,77
Résultat de l'exercice	67 137,30	Résultat de l'exercice	0,00
Résultat cumulé	0,00	Résultat cumulé	23,51
		Restes à réaliser	0,00

Budget Lotissement Route des Isles - Comparatif en annexe n°3 – Pages 46 à 49

LOTISSEMENT ROUTE DES ISLES			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 889,70	Dépenses	6 889,70
Recettes	6 889,76	Recettes	1 350,00
Résultat de l'exercice	0,06	Résultat de l'exercice	-5 539,70
Résultat cumulé	0,06	Résultat cumulé	18 069,72
		Restes à réaliser	0,00